

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 13 POUR : 13 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt-deux Le 07 décembre à vingt heures et trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 02 décembre 2022 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Pascal GROSFORT, Odette LAUDE, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Delphine BACHELLERIE, Estelle SIMONIN, <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Thierry DEFFAYET, Virginie JACOTTET, Martin PHILIPPS, Cécile CASSOU-LENS <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Gaël MENETRIER, Arnaud POLLET	

Délibération n° D22-32

OBJET : Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux demandes de subventions adressées à la commune et à leur évaluation par la commission *Vie Associative et Cadre de Vie*, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

Association	Montant
ARPEC	900 €
ARPEC (classe verte)	3 760 €
Arbre à Palabres	900 €
La Récré	1 400 €
Local Terre&Co	900 €
ADMR Cruseilles	1 500 €

Monsieur le Maire propose l'attribution des subventions selon les montants ci-dessus et rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022 à l'article 6574.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

Association	Montant
ARPEC	900 €
ARPEC (classe verte)	3 760 €
Arbre à Palabres	900 €
La Récré	1 400 €
Local Terre&Co	900 €
ADMR Cruseilles	1 500 €

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 08/12/2022
Transmise en Sous-Préfecture le 08/12/2022
Affichée le 08/12/2022